

Compte rendu du de CUNLHAT du 11 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice: 15

Par suite d'une convocation en date du 4 décembre 2019, les membres composant le Conseil Municipal de CUNLHAT se sont réunis en mairie le 11 décembre 2019 à 19h sous la présidence de Monsieur FARGETTE Frédéric, Maire

Sont présents: M. FARGETTE Frédéric, Maire, Mme FACY Chantal, M. CHASSOT Daniel, M. DESMARET Jean-Luc, adjoints, M. FOLLANFANT Bruno, M. HERRY Jean-Michel, M. TOURNEBIZE David, Mme LOYD Eléonor, Monsieur BERNARD Jean, Madame MEYGRET-NICOLAS Véronique, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration: M. LIENNARD Didier donne procuration à M. FARGETTE Frédéric,

Absents : Mlle. FOURNIOUX Danielle, Mme.GIOUANOLI Isabelle, M. LUQUAIN Julien, Mlle. ROCHE Angélique

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, M. DESMARET Jean-Luc a été désigné pour remplir cette fonction.

Approbation du précédent compte rendu

Le conseil approuve le compte rendu du 29 août 2019.

VOTE : POUR : 11

Décisions Modificatives :

D.M. Sur le compte 61524 bois et forêts, il faut rajouter 1 000 € pris sur le compte 022 dépenses imprévues (sur le sectional Bouffoux et autres, un entretien non prévu autour des arbres plantés l'an dernier).

D.M. Sur le compte 6231 annonces et insertions, il faut rajouter 1 500€ pris sur le compte 022 (obligation pour la DSP, l'enquête publique).

D.M. Sur le compte 65548 autres contributions, il faut rajouter 6 000 € pris sur le compte 022 (cette année, nous avons payé deux fois pour 2018 et 2019 les frais informatiques à la communauté de communes et depuis cette année, nous payons la TVA sur les frais de fonctionnement et de transactions de l'EPF SMAF).

D.M. Sur le compte 637 (autres impôts, taxes et versements assimilés), il faut rajouter 820 € pris sur le compte 022 afin de payer la taxe d'aménagement suite au PC lotissement.

D.M. Sur le compte 615221 (Entretien et réparations bâtiments publics), il faut rajouter 5 000 € pris sur le compte 022 (vandalisme)

D.M. Sur le compte 615321 (Entretien et réparations voirie), il faut rajouter 5 000 € pris sur le compte 022 (sable + ciment pour les pavés)

VOTE : POUR : 11

Vente terrain : La communauté de communes souhaite acheter le dernier terrain en prévision de l'agrandissement de la déchèterie (467 et 468). Pour rappel, c'est la communauté qui a la compétence «création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité artisanale ». Le dernier terrain s'est vendu au prix de 4 € le m². La proposition est de le vendre au même prix. Le terrain a une superficie de 3 784 m² soit au total : 15 136 €

VOTE : POUR : 11

Vente terrain sous l'EHPAD • Vente du terrain BK 143 de 678 m² et une partie du BK 142 de 88 m², soit environ 700 m². Pour rappel, ces terrains avaient été achetés avec la maison « Morel ». Cette

dernière a été revendue en début d'année pour 6 300 €. Le rachat de la maison et du terrain à l'EPF SMAF a coûté 12 168,69 €. Pour rappel, le prix au m² de terrains était jusqu'à maintenant de 15 €. Pour le futur lotissement, afin d'équilibrer les coûts de réalisation du lotissement, nous avons fixé un prix allant de 19 à 22 €. Le prix est fixé à 15 euros

VOTE : POUR : 11

Location logement le Collombier • Une famille en location a subi dans son logement un incendie qui l'a rendu inhabitable avant de réaliser des travaux. Durant les réparations (environ 4 mois), il lui a été proposé le logement au dernier étage du Collombier. Son assurance prend en charge le coût de relogement à hauteur du loyer de l'ancien logement. Nous proposons un loyer de 450 € par mois avec toutes les charges comprises (eau, électricité, chauffage).

VOTE : POUR : 11

Voyage scolaire Collège • Pour 2020, le collège organise un voyage scolaire pour les élèves de 4^{ème}. Une demande pour une participation de la commune pour les 9 Cunlhatois et Cunlhatoise est arrivée. Cette somme sera mise lors de l'élaboration du prochain budget, mais afin que le collège puisse faire son budget, il est proposé de valider une participation de 75 € par collégien de Cunlhat.

VOTE : POUR : 11

Subvention CEE (certificats d'économie d'énergie) La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez lauréate TEPCV depuis le 27 mars 2017, a été retenue au programme PRO-INNO 08 « Economies d'énergies dans les TEPCV ». Ce programme a permis de bénéficier de certificats d'économies d'énergies sur des travaux d'économies d'énergie. C'est la société EcoEnergie qui a accompagné. La commune de Cunlhat a changé plusieurs fenêtres dans les bâtiments de l'école maternelle, la perception, la bibliothèque, l'annexe place Lamothe, Pommier pour un montant total de : 16 549,09 € HT. • La subvention s'élève à : 13 239,27 € • Si vous en êtes d'accord (il faut délibérer), la société EcoEnergie versera à la commune cette somme.

VOTE : POUR : 11

Modifications des statuts de la communauté de communes

- ↳ paragraphe **2 enfance jeunesse** : Il y a lieu de rajouter
 - 2.7 – création et gestions des Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)
 - 2.8 – Création et gestion de micro-chèches
 - Paragraphe **11 Santé**
 - 11.4. - Mailler le territoire avec une offre de soins organisée en réseau autour d'un pôle central de santé
 - ↳ Rajouter le paragraphe **12 Abattoir et atelier de découpe**
 - 12.1 Mise en place, aménagement et gestion d'un service public « abattoir » et d'ateliers de découpe (compétence exercée à compter du 1er janvier 2021)
 - 12.2 Participation à des structures publiques (SEM, SPL ou Syndicat mixte) pour la gestion de toute ou partie d'équipements d'abattoir et d'ateliers de découpe
- M. TOURNEBIZE David ne prend pas part au vote

VOTE : POUR : 10

Adhésion au service commun pour la mission RGPD (Règlement Général Européen sur la Protection des Données)

La commune a déjà adhéré aux services communs de la communauté de communes pour :

- ↳ Service de remplacement des secrétaires de mairie
- ↳ Système d'information Géographique (SIG)

- ↳ Service Informatique Assistance logiciels de gestion
- ↳ Il nous faut délibérer pour rajouter la mission :
- ↳ Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD)
Le coût pour cette année est nul.

VOTE : POUR : 11

Habiter mieux (OPAH : opération programmée d'amélioration de l'habitat)

C'est une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Elle porte sur la réhabilitation de bourgs ruraux, d'adaptation de logements pour les personnes âgées. C'est une convention signée entre l'Etat, l'Anah et la collectivité. Elle est d'une durée 5 ans. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires. Nous en sommes à la validation de la convention.

L'objectif pour Cunlhat : 28 logements réhabilités en 5 ans pour un coût pour la commune de 15 480 €/an.

VOTE : POUR : 11

Fourrière animale

La convention pour la gestion de la fourrière animale à laquelle adhère la commune et dont la ville de Clermont-Ferrand est coordonnatrice, va prendre fin le 31 décembre 2020. Il faut la renouveler afin de passer un nouveau marché public, portant sur la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024

VOTE : POUR : 11

Déclassement de voies communales

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE DECLASSEMENT DE DIVERSES PARTIES DE VOIES COMMUNALES EN VUE D'ALIÉNATION

Monsieur Dominique DAURIAT, désigné en qualité de commissaire enquêteur par arrêté n° 62 du 02 juillet 2019 vient de faire savoir dans son rapport « qu'attendu que :

- la légalité des procédures concernant la décision et le déroulement de cette enquête publique a été scrupuleusement respectée,
- les parties des voies communales dont le déclassement a été soumis à enquête ne présentent plus d'intérêt pour la circulation générale.

Pour le cas des Faidides, l'opposition de deux personnes n'est pas recevable d'un point de vue pratique de desserte de leurs parcelles voisines par enclavement. La parcelle qui pourrait paraître enclavée (AS74) est desservie par la voie communale dite « des Faidides au Mas du Bost ». Quant à la parcelle AS294, elle est desservie par un passage sis entre les parcelles AS 293 et AS 72 qui le lie à la voirie communale en service qui dessert ce village. La demande d'établissement de servitude de passage formulée n'a pas de justification par enclavement. La réticence semble plus relever d'une opposition de principe que justifiée et argumentée précisément. Tous les autres déclassements pour aliénations soumis à enquête n'ont donné lieu à aucune observation orale et écrite. En conséquence, M. DAURIAT a émis un AVIS FAVORABLE sur les projets de déclassement en vue d'aliénation soumis à enquête publique.

Coût : 1 € du m² + frais d'arpentage, frais du commissaire enquêteur, frais de publication, frais de notaire à la charge des demandeurs.

Autorisation au Maire de signer les documents notariés

VOTE : POUR : 11

SDIS les derniers plans faits pour l'agrandissement de la caserne ne correspondent plus du tout aux premiers :

Objet : déclassement d'un bien appartenant au domaine public de la Commune (devant la caserne)

Considérant que la future partie construite du SDIS se trouve devant la parcelle qui n'est pas affecté ni à un service public ni à un usage direct du public,

- Vu l'article L2141-1 du code de la propriété des personnes publiques
- Considérant que la cession de ces biens du domaine public communal ne peut se faire sans le déclassement et l'intégration desdits biens dans le domaine privé communal,
- Vu le document d'arpentage dressé par la Selarl GEOVAL Géomètre expert à Ambert délimitant la partie du bien du domaine public à déclasser,(BM)
- Considérant la situation du bien qui est actuellement du Domaine non cadastré.

Objet : Cession de terrain appartenant du domaine public de la commune, déclassé du domaine public

- Le SDIS du Puy-de-Dôme dans sa politique patrimoniale a engagé l'acquisition en pleine propriété du terrain sur lequel le SDIS va construire des bâtiments de caserne des sapeurs-pompiers
- Par délibérations en date du 19 septembre 2014 et du 26 octobre 2015, la commune a validé la cession au SDIS du Puy-de-Dôme.
- Par délibération en date du 21 décembre 2015 déclassant les biens appartenant au domaine public de la commune en l'intégrant dans le domaine privé de la commune,
- Vu le document d'arpentage et le procès-verbal de délimitation établi par la Selarl Géoval

VOTE : POUR : 11

Contrat de concession : délégation service public

- 14 personnes ont pris des renseignements et demandé un dossier.
- 5 personnes ont répondu à notre DSP.
- 2 personnes ont été reçues.
- Suite à l'analyse des 2 offres, la commission s'est positionnée pour la proposition de Mme Bahri.
- Nous partons sur les mêmes conditions que le précédent contrat à compter du 1 janvier 2020 et pour une durée de 5 ans avec option de 2 ans supplémentaires.

Madame BAHRI a été choisie à l'unanimité suite Vote à bulletin secret.

Fonds d'Intervention Communal (FIC)

Lors de la session de décembre 2018, le conseil Départemental a le nouveau dispositif du FIC qui s'applique pour les années 2019, 2020 et 2021.

Le projet de programmation pour les deux prochaines est à renvoyer avant le 31 décembre 2019.

Pour rappel, la subvention représente 22,6% de la somme HT et en plus d'un gros projet par an on peut demander une aide pour des petits projets (moins de 30000 euros)

Propositions

Pour rappel, pour 2019 : voirie pour 90 282,63 €

- Pour 2020 : voirie pour 90 000 €
- Pour 2021 : voirie pour 90 000 €

VOTE : POUR : 11

Motion perception commune aux communes de la cocom

M.le Maire expose les observations faites par courrier en date du 9 septembre dernier, envoyé par la Communauté de communes Ambert Livradois Forez, à la Direction Départementale des Finances Publiques, suite à la réunion du 31 juillet dernier avec M. SISCO, Directeur Départemental des Finances Publiques :

- Il explique que la position unanime des élus locaux montre l'attachement de tous les acteurs du territoire à leurs trésoreries. La perspective de suppression du centre de Cunlhat et le déclassement du centre d'Ambert sont vécus comme un mépris à l'égard du territoire.
- Il est demandé avec insistance de reconsidérer ces dispositions afin que le territoire d'Ambert Livradois Forez conserve une trésorerie de plein exercice.
- Cette volonté s'appuie sur le principe qu'un trésorier est affecté par périmètre d'EPCI. La remise en cause de ce principe n'a jamais été abordée dans le cadre du Schéma Départemental d'Accessibilité

des Services au Public adopté en 2018, et piloté conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental. La remise en cause de services publics ou des restructurations profondes en dehors de ce schéma sont inadmissibles.

- Elle s'appuie également sur le fait que le schéma théorique visant la massification du traitement des opérations comptables n'a pas fait l'objet de retour d'expérience concluant.
- L'automatisation et l'éloignement risquent d'accroître les rejets, alors qu'une communication directe entre les services permet de résoudre rapidement et facilement des erreurs ou incompréhensions.
- Les maires des communes du territoire souhaitent que les habitants, notamment les plus fragiles en zone rurale, puissent continuer à régler par chèque ou en espèces auprès du service public des finances publiques. La délégation exclusive à des prestataires privés n'est pas acceptable, et pour le territoire et pour les populations les plus fragiles.
- M. le Maire déclare qu'il est inadmissible que les collectivités rurales fassent les frais d'une réorganisation au principal bénéficiaire des grandes collectivités.
- Lors du conseil communautaire du 7 novembre, afin de conforter la position de la Communauté de communes, il a été proposé que chaque maire prenne une délibération allant dans le même sens que celle d'ALF.

M. le Maire interpelle également le Ministre de l'Action et des Comptes Publics sur le mécontentement que provoque la restructuration envisagée au niveau national et l'invite à ne pas la mettre en application.

- Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :
- d'approuver les termes du courrier en date du 9 septembre envoyé à la Direction Départementale des Finances Publiques ;
- que chaque commune membre prenne une délibération approuvant le courrier en date du 9 septembre ;
- d'interpeller le Ministre de l'Action et des Comptes Publics en lui notifiant l'opposition de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, à la restructuration envisagée au plan national des services de la DGFIP.
- Une nouvelle version de la réorganisation de nos services fiscaux
- Comme vous le savez, depuis l'annonce gouvernementale de la réorganisation des finances publiques, notre député André Chassaigne s'est fortement engagé en organisant des réunions publiques à Billom, Thiers, Ambert, Luzillat. Une large mobilisation des salariés des trésoreries, de la population et des élus s'est construite contre un projet aux conséquences désastreuses pour nos territoires et ses habitants : fermeture du Centre des Impôts d'Ambert, du service aux entreprises de Thiers, des trésoreries de Cunlhat, Courpière, Billom, Lezoux, Pont-du-Château et Luzillat.
- A l'appel d'André Chassaigne et, une manifestation composée de nombreux maires, d'usagers et des personnels de la trésorerie s'est tenue à Ambert lors de la venue du Directeur Départemental des Finances Publiques.
- A l'appel du CDDSP, une autre s'est déroulée à Cunlhat qui a réuni plus de cinquante personnes.
- Près de mille signatures ont été recueillies en quelques semaines.
- De nombreux conseils municipaux de la circonscription ont voté des délibérations s'opposant aux fermetures projetées.
- A cela se sont ajoutées des questions écrites et échanges directs de notre député à l'Assemblée nationale avec Gérard Darmanin, Ministre de tutelle de l'administration fiscale.
- De leur côté, les personnels des finances publiques et leurs syndicats ont exprimé avec détermination leur opposition aux mesures annoncées, qui remettaient en cause non seulement leur emploi local, mais aussi le maintien d'un service de proximité aux usagers.
- A la suite de ces actions convergentes, le Directeur Départemental des Finances Publiques vient de présenter un nouveau projet
- Maintien dans la durée (et non pas à titre provisoire) du centre des impôts d'Ambert et de son service fiscal des particuliers, avec la garantie d'emplois pérennes.
- Maintien d'un accueil de proximité des entreprises sur les sites de Thiers et Ambert (l'instruction des dossiers de tout le département sera centralisée sur Clermont-Ferrand).
- Maintien d'une trésorerie autonome et de plein exercice à Ambert (le premier projet en faisait une simple annexe de la trésorerie de Thiers).

- Maintien provisoire des trésoreries en activité. Mais, point le plus négatif de la nouvelle version, leur fermeture reste encore programmée en 2021, ou exceptionnellement en 2022.
- Création d'un poste de « conseiller aux décideurs locaux » dans chacune des intercommunalités, quelle que soit leur taille. Il est prévu que les postes soient pourvus par des cadres, anciens trésoriers, qui seront les interlocuteurs des maires.
- Création à Thiers d'un nouveau service de gestion qui centralisera l'ensemble des comptabilités de nos établissements médico-sociaux : le 1er janvier 2021 pour les centres hospitaliers et EHPAD autonomes, le 1er janvier 2022 pour les EHPAD gérés par les Centres d'action sociale communaux et intercommunaux.
- Ce nouveau projet contient de sérieuses avancées par rapport aux premières propositions faites par le ministère. Nous pouvons le mettre à l'actif de nos mobilisations.
- Cependant, il reste insuffisant au regard des besoins de nos territoires. La fermeture de la trésorerie de Cunlhat est seulement reportée. C'est inacceptable. C'est pourquoi il faut continuer à se mobiliser et mener les actions nécessaires pour le ministère abandonne tous les projets de fermeture sur notre territoire.

VOTE : POUR : 11
QUESTIONS DIVERSES

• Travaux associations

Les associations du foot et de la pétanque souhaiteraient que l'éclairage soit optimisé.

Un accord de principe est donné. Il faut faire un projet de faisabilité et le budgétiser.

• Demande du Président de l'association le rucher du Livradois afin de changer le WC à la turque par un WC avec cuvette dans le chalet mis à disposition. Accord du conseil.

• Embauche

M. Jérémy PERNAUT a été retenu. Il prendra ses fonctions le 1er mars 2020

La séance est levée à 21h